

COMMUNE DES ORRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 septembre 2020

Convoquée le 18 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le 22 du mois de septembre à 19h00, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire à l'Espace Rencontre et Culture (ERC) - Les Orres 1650 sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Présents : Mmes BOU Suzanne, CHABRAND Gisèle, FORME Sonia, ROUX Chantal, MM. BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, LAURENS Ludovic, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, MEYSSIREL Cédric, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents : Mme CHOSSAT Martine, M. AUBERT Sébastien.

Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, M. AUBERT Sébastien à M. BONNAFFOUX Sébastien.

Secrétaire : Mme FORME Sonia

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 août 2020.

Il est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire propose de désigner Mme FORME Sonia secrétaire de séance.

Mme FORME Sonia est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire informe les conseillers qu'il a été saisi par l'Office National des Forêts d'une demande de répartition des bois coupés dans le Grand Vallon. Cette décision nécessite une délibération qui doit être ajoutée à l'ordre du jour.

L'ajout de la délibération est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire entame la lecture de l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

2020-084 : Communication du rapport d'activités 2019 de la communauté de communes de Serre-

Ponçon : M. le Maire présente brièvement le Rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes de Serre Ponçon et demande aux conseillers s'ils souhaitent formuler des remarques.

Cette délibération n'implique pas de vote.

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été désigné 3^{ème} Vice-président en charge du numérique, de la transition écologique et de la gestion des déchets.

Il mentionne également son élection au poste de Président du Pays Sud et du Syndicat Mixte en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Il estime que l'intercommunalité fonctionne bien et porte des projets intéressants comme le golf de Crots et la base nautique d'Embrun.

Le rapport d'activité est consultable à l'accueil de la Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Adoptée à l'unanimité.

2020-085 : Autorisation de visionnage des fichiers du système de vidéoprotection intercommunal :

MM. Pierre VOLLAIRE, Sébastien BONNAFFOUX et Rémi PLASSE, sont habilités à visionner les images du

système de vidéoprotection installé sur la commune des Orres par la communauté de communes de Serre Ponçon.

Les caméras sont positionnées sur la RD 40 au lieu-dit « Pramouton » (2 caméras) et à Bois-Méan (2 caméras).

Le Conseil municipal estime opportun d'ajouter une caméra sur la « Place des étoiles ». Une demande sera adressée en ce sens à la Communauté de communes.

Adoptée à l'unanimité.

2020-086 : Modification des modalités de vente des parkings couverts municipaux du centre station :

La commune est propriétaire d'emplacements de parking couverts dans le centre station. Lorsque ces emplacements sont vendus, le prix est fixé à 6 500,00€ pour un et 11 500,00€ pour deux. Jusqu'à présent, le paiement pouvait intervenir en plusieurs fois et sur plusieurs années.

Il est proposé de simplifier le mode de paiement. Le tarif sera désormais établi entre 6 500,00€ et 8 000,00€ en fonction de sa localisation. Une remise ne sera plus accordée pour l'achat de plusieurs lots de garage. Le prix sera versé en totalité à la signature de l'acte notarié.

Adoptée à l'unanimité.

2020-087 : Convention avec la société ORANGE pour l'implantation d'équipements techniques :

Il est proposé de renouveler une convention avec Orange, pour l'implantation d'équipements techniques (antenne) sur la parcelle E 1461 propriété de la commune (à côté de la gare d'arrivée du télésiège des Fontaines).

Cette convention prendra effet le 30 septembre 2020, et viendra résilier par anticipation l'actuelle signée le 29 décembre 2008 pour 12 ans.

Les conditions techniques et le matériel actuellement en place restent inchangés, la redevance annuelle fixe versée à la commune est de 9 947,00€, au même montant que la dernière redevance. La durée est fixée à 12 ans, avec renouvellement par périodes de 6 ans sauf dénonciation par l'une des parties.

M. le Maire indique que l'antenne installée dernièrement par l'opérateur FREE à la commanderie fonctionne moyennement. Des perturbations sur le réseau TNT ont également été signalées. Des demandes aux différents services sont en cours. Des investigations seront menées.

Adoptée à l'unanimité.

2020-088 : Fixation du montant maximum de la rémunération ou des avantages particuliers susceptibles d'être perçus par le P-DG de la SEMLORE : M. le Maire ne participe ni aux discussions ni au vote.

Le rapporteur, Sébastien BONNAFFOUX, informe les membres de l'assemblée que les conseillers municipaux mandataires de la commune au sein du Conseil d'administration d'une SEML¹ peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers liés à l'exercice de responsabilités, notamment pour l'exercice des fonctions de Président Directeur-Général.

Le P-DG, en sus d'un travail important, porte la responsabilité civile et pénale et la société. A ce titre, il est logique qu'il puisse être rétribué.

Le rapporteur propose de plafonner les indemnités des élus occupants les fonctions de PDG de la SEMLORE à 2 000,00€ brut/mois.

Adoptée à l'unanimité.

¹ Société d'Economie Mixte Locale

FINANCES

2020-089 : Décision modificative n°2 du budget principal : La répartition des dépenses d'investissement est modifiée. L'opération « Autres bâtiments communaux » est réduite de 17 000,00€ en raison du report de certains travaux. Les opérations « Sécurisation du domaine public », « Pôle ludo-sportif » et « Stationnement Station » sont augmentées respectivement de 6 000,00€, 4 000,00€ et 7 000,00€ pour l'achat de séparateurs de voirie destinés à la sécurisation d'un cheminement piéton « Allée des chamois », l'installation de panneaux de police routière, et la réalisation d'études géotechniques pour divers projets en cours.

Sébastien BONNAFFOUX insiste sur la nécessité de faire respecter ces nouveaux panneaux comme ceux déjà en place. Le Dr MEGARNI souligne que l'accès au parking P7 est souvent bloqué.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Comptes	Montants	Comptes	Montants	Comptes/ Opérations	Montants	Comptes	Montant
				480 – Sécurisation du domaine public	+ 6 000,00€		
				520 – Pôle Ludo sportif	+ 4 000,00€		
				565 – Stationnement station	+ 7 000,00€		
				125– Autres bâtiments communaux	-17 000,00€		
				Solde	0,00€		

Adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

2020-090 : Désignation d'un représentant CNAS : La commune adhère et cotise au Comité National d'Action Sociale (CNAS), sorte de comité du personnel des collectivités territoriales. Suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de nommer un nouvel élu délégué au CNAS. L'élu délégué sera invité à participer à des réunions accompagné de l'agent délégué (le DGS).

M. le Maire propose de désigner Mme Chantal ROUX.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME - TRAVAUX

2020-091 : Appel à manifestation d'intérêt pour la construction de logements sur un terrain communal : Il est proposé de publier un appel à manifestation d'intérêt pour la construction de logements au lieu-dit « Pralalègre » sur les parcelles AB15, AB16 et AB126.

L'AMI fera l'objet d'une publication dans la presse locale. Les réponses sont attendues pour la fin du mois d'octobre.

Les candidatures seront ouvertes et analysées par une commission ad-hoc composée du Maire, des quatre adjoints au Maire et Mme BOU Suzanne, conseillère municipale déléguée au logement.

Parallèlement au déplacement du centre équestre induit par le projet de logements, l'activité équestre sera développée et améliorée.

Adoptée à l'unanimité.

2020-092 : Classement de parcelles dans le domaine public communal : Il est proposé de classer dans le domaine public les parcelles A2619, A2621 et A2623 acquises par la commune des Orres lors de la régularisation de la construction édifiée par la SCI St-André du Forest au Haut-Forest.

Adoptée à l'unanimité.

2020-093 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'enveloppe cantonale : La demande concerne l'acquisition d'un tracteur en remplacement de l'Unimog U1450 pour assurer le déneigement.

Le choix de la commune s'est porté sur un matériel de 75 000,00€ HT qui sera opérationnel dès l'hiver 2020/2021.

Adoptée à l'unanimité.

2020-094 : Convention SEMLORE/Mairie : prêt de matériel : Il est proposé de renouveler la convention de prêt de matériels roulants (engins SEMLORE prêtés à la commune) et de l'élargir aux nouveaux besoins recensés pour améliorer la mutualisation des moyens :

- prêts de matériels roulants (engins municipaux prêtés à la SEMLORE)
- mise à disposition du service technique municipal de la machine à monter/démonter les pneus de la SEMLORE (située au garage Préclaux).

Cette convention permet notamment aux deux entités d'être couvertes en cas d'incident.

Adoptée à l'unanimité.

2020-095 : Destination des bois issus de la coupe du Grand Vallon pour l'ouverture de pistes d'exploitation forestière : Il est proposé de définir la destination des bois coupés dans le cadre des travaux d'ouverture de pistes d'exploitation forestière au Grand Vallon

Le Conseil municipal décide d'affecter 540 m³ à l'affouage sur les 900 m³ environ abattus. Le reste sera vendu via le contrat d'approvisionnement géré par l'ONF.

Cette coupe est réalisée dans le cadre de travaux d'amélioration des dessertes forestières financées par le fonds européen FEADER à 80%.

Adoptée à l'unanimité.

Divers

Lancement du déploiement de la Fibre optique dans les Hautes-Alpes : M. le Maire informe aux conseillers que le Président Directeur-Général de la société SFR FTTH² sera présent mercredi 23 septembre aux Orres pour lancer le déploiement de la fibre optique dans le département des Hautes-Alpes. Seront également présents le Président du Conseil départemental et la Vice-présidente du Conseil régional.

L'arrivée de la fibre optique permettra aux professionnels comme aux particuliers de bénéficier d'un niveau de service remarquable et encore rare dans les zones rurales et/ou de montagne.

Nos hameaux seront également raccordés par des fourreaux posés par le SyMEnergie05 et les services de la commune, afin de limiter le déploiement en aérien. Compte tenu des plannings des travaux, Le Château et les Sagnettes seront raccordés en aérien dans un premier temps.

² Société chargée de déployer le réseau de fibre optique dans les départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute Provence et des Bouches-du-Rhône.

Travaux du chef- lieu : L'enrobé définitif sur la rue des Villandrins ne sera pas appliqué cet automne pour laisser les tranchées se tasser et éviter une dégradation trop importante pendant le prochain hiver. Le travail sera plus efficace au printemps.

**Fait aux Orres,
Le 24 septembre 2020.**

**M. le Maire,
Pierre VOLLAIRE**



